

TRANSFERT du POSTE secondaire téléphonique n° 0.69 de la Mairie de la Montagne.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par suite de ma demande de transfert du poste téléphonique de la Mairie de la Montagne, je vous demande de bien vouloir approuver cette installation dont la taxe forfaitaire est de ..... 7.500 Fr

\*\*\*\*\*

*Vu  
Saint-Eusèbe le 9 Mars 1961  
P<sup>r</sup> le Prefet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: Bolotte*

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.